

Contaminants de l'environnement

Je n'ai pas l'intention d'en parler en détail. Toutefois, j'aimerais dire qu'à mon avis, certains aspects auxquels d'autres députés ont fait allusion devront être étudiés minutieusement par le comité permanent. J'ai l'intention de traiter certains de ces détails lorsque le bill sera étudié par le comité permanent des pêches et des forêts. Au début de mon intervention, j'ai intentionnellement rappelé le titre du bill et je le répète encore. Il est intitulé «Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre le rejet de substances qui contaminent l'environnement».

A mon avis, ce titre contient des mots importants. Je crois qu'ils sont le nœud du bill et le nœud du problème. Je veux dire les mots «santé, et environnement». C'est de cela que j'aimerais parler. Lorsque j'ai lu ce bill pour la première fois, cela m'a rappelé un examen que j'ai passé il y a bien des années pendant mes premières années de formation. On m'avait demandé de décrire l'importance d'une substance appelée le triphosphate d'adénosine et le rôle qu'il jouait dans le fonctionnement normal de l'organisme humain. Donc, je commençais à le décrire en fonction de son rôle dans le métabolisme du muscle et je pensais avoir répondu de façon satisfaisante. Je n'ai pas l'intention de parler des propriétés biologiques et physiologiques du triphosphate d'adénosine, mais de la réaction de mon examinateur dans la mesure où elle se rapporte au débat et à la loi à l'étude; c'est que l'examineur avait trouvé que j'avais été choisir le cas le plus particulier. Je trouve que c'est exactement la même chose avec le bill que nous étudions. Le ministre a présenté un bill en rapport avec la santé et l'environnement qui est limité par l'article 2 intitulé «interprétation» à un domaine principal défini par les mots «substances» et «rejet». Dans le contexte du problème global de la santé et de l'environnement, nous nous attachons à un point particulier, aux dépens de l'ensemble, en nous limitant à cette question.

Avant de continuer, je voudrais placer ce bill dans le contexte approprié. J'aimerais citer certains passages du bill se rapportant en particulier aux termes «rejet» et «substance». Ces définitions figurent à la page 2 du bill, à l'article 2 «Interprétation». Je cite:
«substance» désigne toute sorte de matière inerte susceptible d'être répandue dans l'environnement ou une matière dont cette dernière est un dérivé.

J'aimerais féliciter le ministre d'avoir dit au tout début qu'il valait mieux prévenir que guérir. C'est une notion d'une très grande importance à laquelle je reviendrai plus tard.

A l'analyse du bill, j'estime qu'il traite de façon fragmentaire des problèmes de la santé humaine et de l'environnement. A mon avis, il montre vraiment que le ministre n'a pas de vue d'ensemble de ces problèmes. Il permet aussi, je crois, de constater qu'il n'existe pas de collaboration entre le ministère de l'Environnement et nombre d'organismes importants. Et surtout, ce que je considère comme plus tragique, il prouve clairement que le gouvernement n'a pas de politique globale à l'égard du large éventail de problèmes qui se présentent en matière de santé humaine et d'environnement.

Au début de l'année, pendant le débat sur le discours du Trône, j'ai étudié le système d'hygiène canadien et j'ai alors présenté un programme d'action en matière de santé nationale, et plus spécialement en ce qui concerne les effets mésologiques, domaine que j'estime important pour celui qui veut traiter de l'ensemble de la question. Je puis également ajouter qu'à l'époque le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'est intéressé à mes opi-

nions au point de me demander le texte de mon document, que je lui ai fourni avec plaisir.

Le ministre pourrait peut-être obtenir un exemplaire de ce document de son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) et d'y étudier tout ce qui porte sur l'environnement; il le trouvera très instructif. Mais peut-être le ministre l'a-t-il déjà lu et que c'est à cela que nous devons le bill à l'étude. J'espère qu'après avoir étudié le document le ministre et son collègue de la Santé nationale et du Bien-être social jugeront bon d'appliquer certaines autres propositions qui y sont faites.

Quant au document, je n'hésiterais aucunement à le transmettre au ministre, pourvu que cela puisse conduire à l'établissement de nouvelles priorités en matière de santé et à des mesures concrètes, dans les domaines que j'ai mentionnés, pour protéger la santé et assurer un environnement sain. Chose curieuse, j'ai demandé il n'y a pas longtemps un document semblable sous forme de communiqué, en date du 25 mars 1974, au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je tiens à vous en citer un extrait:

L'honorable Marc Lalonde, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a annoncé aujourd'hui qu'à compter du 1^{er} avril 1974, la région du Yukon serait constituée en entité distincte des Services médicaux du Nord et dotée d'un bureau central à Whitehorse, capitale du territoire.

Un peu plus loin dans la dépêche, nous lisons ceci:

La décision du ministre donne suite à une recommandation d'un groupe de travail de la Direction générale des services médicaux que dirigeait le docteur Lyall Black, directeur général de la gestion des programmes. Ce groupe de travail avait reçu le mandat d'examiner la possibilité d'élever le bureau local du Yukon au rang de bureau régional.

Voici quelques-unes des conclusions sur lesquelles le groupe de travail a fondé ses recommandations:

1. La région du Nord, responsable d'un vaste territoire, avait connu de graves problèmes de gestion par suite surtout de l'étendue du territoire.
2. Le Yukon était doté d'excellents moyens de communications internes, y compris des services de transport et de santé bien à point, ce qui favorisait la régionalisation à peu de frais.
3. Constituer la région du Yukon en entité distincte permettrait à la région du Nord de concentrer ses efforts sur les Territoires du Nord-Ouest dont la population augmente rapidement et qui, en raison de leur vaste superficie, présentent des obstacles très sérieux tant au point de vue de l'organisation que des services à rendre.

Il m'a semblé que dans l'exécution de nos fonctions à titre d'opposition objective, nous devrions voir à ce que soit déposé un document comme celui dont j'ai parlé et qu'avait rédigé le D^r Lyall Black. J'en avais fait la demande au comité permanent. J'ai été irrité lorsque le président a jugé impossible de déposer un tel document car il le considérait un document interne et par conséquent confidentiel.

● (1720)

Si l'on cherche à analyser le domaine de la santé selon les critères traditionnels, monsieur l'Orateur, on se rend compte très vite que c'est un domaine fragmenté, complexe, divers et qui fait l'objet de bien des groupes d'intérêts spéciaux. Ce sont tous ces éléments qui nous ont empêché de rationaliser notre service d'hygiène et de déceler des secteurs-problèmes précis, de fixer des objectifs importants et à long terme, et de déterminer le contenu de programmes précis destinés à atteindre des populations.